

LOCAUX ASSOCIATIFS

DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Règles générales d'autorisation et de tarification s'appliquent aux diffusions musicales de sonorisation données dans :

- Les locaux d'une association dont l'accès est réservé à ses membres et à leurs proches,

Ces locaux peuvent comporter un bar dont les prix pratiqués doivent néanmoins être impérativement inférieurs à ceux relevés dans le secteur commercial local. Dans le cas contraire, les règles de tarification relatives aux « Cafés et restaurants » s'appliquent.

TARIFICATION

Le montant des droits d'auteur est fonction du nombre de membres de l'association et s'entend par appareil de diffusion, quel que soit le genre d'appareil utilisé.

FORFAIT ANNUEL EN EUROS HT	
NOMBRE DE MEMBRES	Tarif Général
Jusqu'à 200	81,40
Plus de 200	122,75